

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de *Castel*

Registre *107*

N° *182*

SIGNALEMENT.

Le *sr. Ventural Pierre*  
*Vicour de Lang*  
natif de *Pruines*  
demeurant à *Pruines*  
allant à *Lisbonne Espagne*  
âgé de *44* — ans, taille d'un mètre  
*67* centimètres

cheveux *Blonds* front *découvert*  
sourcils *Blonds* yeux *Gris*  
nez *Bien fait* bouche  *moyenne*  
barbe *Blonde* menton *Blond*  
visage *Blond* teint *coloré*

SIGNES PARTICULIERS :

*3*

PIÈCES DEPOSÉES.

*Pruines*  
FAIT à *Pruines* le *11* *3ème* *1851*.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

*Handwritten signature and decorative border on the right side of the document.*

*Progenere*



république française  
Liberté égalité fraternité



Le maire de la commune de prunet canton sud d'aurillac  
de département du cantal certifie que le citoyen pierre  
joutasal sieur de long habitant habitant la dite  
commune de prunet de puis longtemps et natif de la  
commune de ladienat canton de monfauvie de  
département du cantal il a joui toujours de bonne  
vie et meurs et jamais n'a subi aucune plainte  
contre sa bonne conduite en foi de ce a prunet  
le dix octobre mil huit cent cinquante un a été  
noté par le maire de la commune de prunet canton sud d'aurillac  
joints les autorités civiles et militaires a l'effet de  
librement circuler de prunet de département du cantal  
a girone catalane espagnole profession de sieur de long

Signalément

age de quarante quatre ans  
taille d'un mètre 69 centimètres  
cheveux blonds  
front découvert  
yeux blonds  
nez gris  
nez bien fait  
bouche moyenne  
barbe blonde  
menton rond  
visage rond  
teint rosé  
signature de posteur



Delivré sur la demande  
fait à la mairie de prunet le  
dix octobre 1852 Le maire  
condaminié

progenere